

LE TERRITOIRE, NOTRE RESPONSABILITÉ À TOUS ET NOTRE INTÉRÊT COMMUN !

Mémoire déposé dans le cadre de
la Conversation nationale sur
l'urbanisme et l'aménagement des
territoires par la Table Territoires et
biodiversité du Front commun pour la
transition énergétique

17 septembre 2021



PROJET COLLECTIVITÉS
ZéN
zéro émission nette

La transition écologique,
on la fait. Maintenant.



Table des matières

Le Front commun pour la transition énergétique	3
Historique	3
Mission	3
Vision	3
Introduction	4
Les critères d'une transition énergétique porteuse de justice sociale	4
Les critères	4
Territoires et biodiversité - Enjeux et impacts – point de vue du Front commun	5
Le Québec - un vaste territoire contrasté	6
Document de consultation et démarche / commentaires généraux	7
Conclusion	12
AXE 1 : GOUVERNANCE	12
AXE 2 : CROISSANCE URBAINE	13
AXE 3 : MILIEUX DE VIE	13
AXE 4 : RURALITÉ	13
AXE 5 : FINANCES ET FISCALITÉ	13
ANNEXE 1 - LES CRITÈRES D'UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PORTEUSE DE JUSTICE SOCIALE	
Réduire les émissions de GES	15
Aspirer à des changements ambitieux	15
Demeurer critiques faces aux technologies émergentes	15
Intégrer des analyses systémiques	15
Respecter les droits humains	16
Réaliser une transition juste, pour les communautés, les travailleurs et travailleuses	16
Démocratiser la transition	16
Respecter la biodiversité	17
Chercher la cohérence financière	17
Reconnaître les responsabilités communes mais différenciées	17
ANNEXE 2 - MÊLEZ-VOUS DE VOS AFFAIRES!	18
ANNEXE 3 - JOUR DE LA TERRE : MONSIEUR LEGAULT, QU'AVEZ-VOUS FAIT POUR L'ENVIRONNEMENT?	19

Le Front commun pour la transition énergétique

Historique

Le Front commun pour la transition énergétique (FCTÉ) est né en 2015 de la volonté de ses membres de se coordonner et de se doter d'outils communs afin d'empêcher la réalisation de projets d'exploration, d'exploitation et de transport des énergies fossiles au Québec. Cependant, il est apparu très vite nécessaire aux différentes organisations de travailler aux solutions permettant d'accélérer le passage vers une économie carboneutre afin de rendre obsolètes les projets liés aux hydrocarbures et de contribuer ainsi de manière efficace à la lutte au réchauffement climatique. C'est donc naturellement que la transition est devenue le cœur de cette alliance en même temps que les impératifs de justice sociale se sont imposés en tant que composante fondamentale de la transformation économique et sociale à opérer. Les étapes marquantes de l'histoire récente du Front commun sont l'adoption des critères d'une transition énergétique porteuse de justice sociale par l'assemblée générale en septembre 2017, le lancement public du projet Québec ZÉN le 30 septembre 2019 et l'élaboration collective de la version 2.0 de la Feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité, rendue publique en novembre 2020.

Mission

Le Front commun pour la transition énergétique regroupe des organisations qui contribuent à l'élaboration collective et à la mise en œuvre d'une transition énergétique structurante et porteuse de justice sociale.

Vision

Conscient de l'interdépendance des dimensions écologiques, énergétiques, économiques et sociales, guidé par la conviction que la transition énergétique est une occasion exceptionnelle de transformations profondes à tous ces égards, le Front commun pour la transition énergétique veut jouer un rôle incontournable dans l'urgent virage vers une société neutre en carbone. Ce faisant, il veut promouvoir une transition structurante et porteuse de justice sociale.

[Site Web](#)



Introduction

Parmi les réalisations du FCTÉ, la seconde version de sa [Feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité](#), publiée en novembre 2020, est le résultat d'un imposant travail collaboratif de la part de quelque 190 personnes appartenant à plus de 85 organisations différentes. À cela, s'ajoutent les contributions d'au moins 21 départements, chaires de recherches ou facultés provenant de 12 universités.

La Feuille de route aborde 14 thèmes transversaux - dont le thème **Territoires et biodiversité** - et sectoriels ainsi qu'en lien avec le cadre politique de la transition.

Le projet Collectivités ZÉN du Front commun, amorcé en 2020, en est la mise en action dans diverses communautés du Québec, tant urbaines que rurales. Il propose de rassembler les acteurs clés de tous les secteurs, dans les collectivités participantes, autour d'une démarche inclusive de transition écologique conçue par et pour le territoire, avec le soutien proactif du Front commun et d'un réseau robuste de partenaires nationaux.



Les critères d'une transition énergétique porteuse de justice sociale

En vue de baliser sa démarche et son action, le FCTÉ a statué sur les critères qui correspondent à sa vision d'une transition énergétique porteuse de justice sociale. De façon générale, le FCTÉ :

- convient que la transition énergétique, élément incontournable du vaste mouvement de la nécessaire transition écologique, doit être porteuse de justice sociale. Il faut non seulement viser une réduction des émissions de GES, mais également une diminution de toutes formes d'inégalités sociales. La redéfinition de nos relations doit cultiver les soins au bien commun, aux éléments qui constituent les conditions nécessaires à la vie telle que nous la connaissons, comme l'eau, l'air et la terre;
- considère que la transition énergétique n'est pas seulement technologique. Elle suppose que l'on revoie en profondeur plusieurs pans de l'activité humaine, particulièrement le modèle économique, ainsi que les modes de production et de consommation. Elle implique des changements de valeurs, de normes sociales et de modes de vie importants qui passent notamment par des campagnes d'éducation d'une ampleur sans précédent.

Les critères

(la description détaillée des critères est présentée en [Annexe 1](#))

- Réduire les émissions de GES;
- Aspirer à des changements ambitieux;
- Demeurer critiques face aux technologies émergentes;
- Intégrer des analyses systémiques;
- Respecter les droits humains;
- Réaliser une transition juste, pour les communautés, les travailleurs et travailleuses;
- Démocratiser la transition;

- Respecter la biodiversité;
- Chercher la cohérence financière;
- Reconnaître les responsabilités communes mais différenciées.

Territoires et biodiversité - Enjeux et impacts – point de vue du *Front commun*

Les enjeux et les impacts de l'urbanisation et des choix d'aménagement sur la biodiversité, ainsi que la protection des milieux naturels, sont d'importants thèmes transversaux de la Feuille de route du FCTÉ. En ce sens, le Front commun souhaite faire valoir certains des constats et pistes de solutions qui y sont traités ainsi que d'autres éléments pertinents.

Tel que mentionné dans la Feuille de route, les pratiques déficientes en matière de protection et d'aménagement du territoire provoquent la destruction de milieux naturels qui sont vitaux pour la santé et le bien-être d'innombrables espèces (y compris les humains), en plus d'être d'importants puits de carbone essentiels à la lutte contre les bouleversements climatiques. L'étalement urbain et l'offre déficiente en transport actif et collectif ont des impacts particulièrement importants sur le climat, car ce sont des vecteurs majeurs de croissance du parc automobile et des rejets de GES liés au transport. De plus, ces phénomènes contribuent à la dégradation et à la fragmentation des habitats naturels.

Les bouleversements écosystémiques et climatiques en cours sont des défis qu'il faut relever collectivement en transformant radicalement notre rapport au vivant. Tel qu'en fait état le plus récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)¹, l'ère géologique actuelle se caractérise par des signes visibles de l'impact de l'être humain sur son environnement, dont la destruction d'habitats, l'effondrement de la biodiversité, la rareté croissante des ressources, la destruction massive des milieux forestiers, la rupture des cycles hydrogéologiques et biogéochimiques, la pollution chimique des sols, de l'air et de l'eau, l'appauvrissement généralisé des sols, l'érosion des terres agricoles et des zones côtières, la fonte du pergélisol, la multiplication des risques épidémiques, la déterritorialisation des pratiques culturelles, la croissance des inégalités sociales, l'affaiblissement des économies locales, etc. Ces dommages résultent de décennies de décisions fondées sur l'exploitation des ressources matérielles de la planète par une partie de l'humanité, sans une prise en compte suffisante des besoins du reste de l'humanité, notamment les peuples autochtones et peuples marginalisés, des autres êtres vivants — animaux et plantes — ainsi que des générations futures.

Ils ont un lien direct avec une fiscalité municipale dépendante des taxes foncières, dont on sait depuis fort longtemps qu'elle encourage l'étalement urbain et la détérioration de l'environnement. Enfin, ils témoignent de l'influence indue que des intérêts privés exercent trop souvent sur des décisions politiques qui ont des impacts déterminants sur des milieux naturels — ceux de spéculateurs, promoteurs immobiliers, miniers et forestiers, constructeurs d'infrastructures et autres.

Des exemples probants de protection de la biodiversité par les Peuples autochtones à travers le monde sont à souligner : par exemple, 80 % de la biodiversité forestière sauvegardée se trouve sur leurs territoires². Nous saluons ainsi l'inclusion dans le document de consultation d'orientations reconnaissant le travail de longue haleine des peuples autochtones.

¹ GIEC, **Changements climatiques 2021, les éléments scientifiques**, 9 août 2021.

² IUCN, Août 2019. IUCN Director General's Statement on International Day of the World's Indigenous Peoples 2019. Page Web consultée le 13 septembre 2020.

Il faut renoncer à voir l'aménagement à travers une lorgnette anthropocentrique et le territoire comme un espace à occuper ou un réservoir de ressources. Tel qu'énoncé dans la Feuille de route, pour y arriver, il faut :

- Prendre acte des conséquences irréversibles d'un éventuel dépassement du point de non-retour dans l'effondrement des écosystèmes et des cycles naturels;
- Planifier et vivre le territoire sur la base d'une approche écosystémique et non anthropocentrique. Stopper l'étalement urbain;
- Protéger les milieux naturels (forêts, milieux humides et milieux aquatiques) et restaurer ceux qui sont déjà dégradés afin d'augmenter l'indice de biodiversité en milieu rural et urbain;
- Densifier les quartiers urbains et cœurs villageois et les transformer en milieux de vie durables en assurant l'inclusion et la participation équitable des populations vulnérabilisées;
- Réformer la fiscalité municipale.

Et ce qui nous empêcherait de réussir :

- Tolérer que des intérêts privés continuent à influencer indûment des décisions politiques touchant le territoire et les milieux naturels. Continuer à ignorer la compétence des nations autochtones sur leurs propres territoires;
- Continuer à développer le réseau routier;
- Aménager de nouveaux quartiers excentrés, diffus et monofonctionnels;
- Continuer à exploiter les forêts publiques et privées sans tenir compte de la capacité de régénération de la forêt et de sa diversité biologique (notamment sans considération des paramètres écologiques contraignants);
- Continuer de détruire les milieux humides, et de polluer les lacs et les rivières.

Le Québec - un vaste territoire contrasté

- Superficie de 1 356 547 km² et densité de population de 5,8 p. / km²;
- Plus de 8,4 millions d'habitants dont les femmes y représentent 50,3 %;
- 47,7 % réside dans une des 10 municipalités de 100 000 h. ou plus;
- 3,3 % vit dans une des 634 municipalités comptant moins de 1 000 h. ce qui représente 50 % des 1294 municipalités du Québec;
- 80 % vit dans la vallée du St-Laurent et plus de 80 % en milieu urbain;
- La moitié de la population vit sur moins de 1 % du territoire;
- On dénombre 142 000 identités autochtones principalement;
- Il existe plus de 50 000 sites contaminés aux hydrocarbures à décontaminer;
- 223 sites miniers sont abandonnés, ce qui nécessitera des dépenses estimées à 1,2 milliard \$³.



³ Sources multiples.

Document de consultation et démarche / commentaires généraux

En plus des éléments précédents, nous voulons souligner divers constats et émettre des commentaires d'ordre général quant au contenu du document de consultation rendu disponible dans le cadre de la *Conversation nationale sur l'urbanisme et l'aménagement des territoires* ainsi que de la démarche devant mener à l'adoption d'une Stratégie québécoise dans ce domaine :

- Le document ne permet **pas de dégager une vision nationale pour 2042**, traduite par des orientations territoriales dans toutes les régions du Québec. Nous observons également l'absence d'analyse et de bilans des précédentes planifications territoriales (par exemple, PRDIRT, Schémas d'aménagements). Finalement, l'absence d'une méthodologie soutenue par une approche systémique qui intègre les paramètres biophysiques, sociaux et culturels essentiels est à corriger.
- Les orientations et la Stratégie devraient évoquer et prendre en compte de façon beaucoup plus explicite certaines tendances fortes qui vont perdurer à l'instar de ce que l'on voit ailleurs dans le monde (Vision / Horizon 2042). Par ex. sur les **futurs possibles et souhaitables**, sur l'**impact cumulatif de l'urbanisation**. Conséquemment, comment cela se traduit en termes de planification de l'aménagement du/des territoires et en ce qui concerne la protection des écosystèmes et milieux naturels?

Quelques tendances fortes dont il faudrait tenir compte :

- Transition écologique et sociale vs crises environnementales, climatiques. D'autres crises sont à venir ...
- Impacts de la pandémie sur les territoires et de la relance post-covid : impacts sur les choix des individus et citoyens : modèles de consommation, lieux de résidence et modèles de travail et déplacements (télétravail^{4,5}, nomades numériques⁶, transport collectif), localisation de l'emploi et des services, achat local et en ligne, etc.
- Engagements face aux crises. Selon Damon Matthew de l'Université Concordia (Conférence, Ouranos, 2021), dans le monde, 826 municipalités (+ de 400 au Québec en déc. 2020), 103 régions, 1565 organisations se sont données des objectifs de carbo-neutralité (zéro émissions de GES). Ces engagements impliquent des transformations profondes. On ne le sent pas dans le document de consultation plutôt conservateur et sortant peu de ce qui est connu.
- Il y a urgence d'agir et le temps devrait être traité comme une ressource précieuse.
- On **parle peu de l'humain et des interactions humains / nature / vivant**, notamment en ce qui concerne l'aménagement et l'utilisation des territoires.
 - Importance d'une **démocratie participative inclusive, de la place des citoyen.ne.s pour décider de l'avenir de leurs territoires** à travers un dialogue social ouvert.
 - Importance de reconnaître les savoirs citoyens et traditionnels. L'aménagement des territoires et la biodiversité **ne sont pas seulement une affaire d'experts**. Cela concerne tout le monde. Il est urgent de démocratiser!
 - On parle somme toute, peu ou pas d'inclusion, de diversité, d'inégalités, de pauvreté, d'enjeux intergénérationnels (**où sont les jeunes dans la consultation ?**).

⁴ Mc Kinsey, 2021, [What employees are saying about the future of remote work ?](#); Observatoire de la Consommation Responsable, [Vigie bilan 2020](#).

⁵ Selon Statistique Canada, [41 % des travailleurs préféreraient travailler environ la moitié de leurs heures à la maison](#) (données de février 2020, dans L'Actualité, 14 juillet 2021, [Le télétravail peut réduire la congestion... mais créer d'autres problèmes de circulation](#)).

⁶ «Selon un sondage réalisé par l'Ordre des conseillers en ressources humaines du Québec, 38 % des travailleurs voudraient pouvoir travailler complètement à distance. Plus des trois quarts des entreprises vont permettre plus de flexibilité, mais vont exiger une présence au bureau de temps à autre, par exemple deux fois par semaine.» Le Devoir, [Les nomades numériques surfer sur le télétravail](#), 14 juillet 2021.

- **L'aménagement du territoire concerne tous les territoires**, tant urbains que ruraux, forestiers, agricoles, nordiques, etc. Les **pistes d'actions** présentées dans le document de consultation sont **très axées sur les villes** alors que des solutions existent pour tous les territoires.
- Il est important de traiter de la notion d'innovation avec précaution afin qu'il n'y ait pas de contradiction avec les objectifs d'aménagement responsable des territoires, notamment innover de façon sobre en énergie et considérer aussi des solutions d'innovation sociale plutôt que seulement des innovations technologiques.
- En plus des réglementations et outils de planification au niveau municipal et régional (MRC), il y a une **diversité de législations** tant fédérales que provinciales qui influencent grandement l'aménagement des territoires. **Leurs impacts cumulatifs** ne sont pas mis en évidence.
- Il est essentiel de bien cerner les limites entre les lois, leurs administrations et l'exercice du droit. La promesse 57 du gouvernement Legault lors de l'élection 2018 avait fait mention de l'importance de rendre plus imputables nos hauts fonctionnaires. Tel que mentionné par la juriste Marie-Claude Prémont de l'ÉNAP dans un essai sur l'administration publique : « Il est de la nature du droit administratif de marcher sur l'étroite et difficile frontière entre le politique et le droit⁷. »
- Pour une planification efficace du territoire, il est nécessaire de bien connaître le territoire, ses aspects biophysiques, politiques, sociaux et culturels, afin de bien choisir les stratégies de mise en valeur autant que de protection. Les potentiels et fragilités du territoire devraient nous fournir des seuils à ne pas dépasser et certainement nous convaincre de repenser notre manière de l'habiter et de l'utiliser. Comment réviser les droits et intérêts en présence dans une optique de viabilité et de respect du bien-être collectif à des échelles humaines? Voilà une question qui nous apparaît incontournable. Plusieurs démarches et outils inspirants de planification existent pour y contribuer dont « [Le cadre écologique de référence du Québec, perspectives historiques, concepts et applications](#) » du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (version révisée en 2019).
- Il est temps de revoir comment appliquer une éthique de l'aménagement du territoire qui tienne compte tant de l'efficacité que de la responsabilité pour le bien-être des populations allochtones et autochtones. Nous vivons tous des réalités différentes aux quatre coins du Québec. Le territoire c'est beaucoup plus que la somme des intérêts privés; le territoire c'est notre intérêt « commun » car c'est là que se trouvent nos « communs » comme l'air, l'eau et les sols, la diversité biologique, ...
- Dans le cadre de la large démarche des derniers mois mise de l'avant pour animer la Conversation nationale sur l'urbanisme et l'aménagement des territoires, les notes et résumés des échanges tenus lors des comités, tables, ateliers et autres consultations témoignent de la richesse des débats. Cette richesse ne se reflète pas dans le document de consultation, qui sort peu des sentiers battus.

Le **tableau 1** qui suit présente des commentaires pour les différents axes retenus et présentés dans le document de consultation.

⁷ Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique, ÉNAP, 2012.

TABLEAU 1 : COMMENTAIRES PAR AXE	
AXE ET ORIENTATIONS	COMMENTAIRES
<p>Axe 1 : Gouvernance - 4 orientations</p> <p><i>Orientation 1 : Un cadre d'aménagement du territoire renouvelé pour des collectivités durables</i></p> <p><i>Orientation 2 : Un État dont l'exemplarité et la cohérence participent à l'aménagement responsable des territoires</i></p> <p><i>Orientation 3 : En milieu nordique, des processus de planification territoriale favorisant une approche durable et intégrée</i></p> <p><i>Orientation 4 : Un dialogue accru avec les Premières Nations en matière d'aménagement du territoire en amont de la prise de décision</i></p>	<p>Le document et la Stratégie devraient dégager une vision ambitieuse pour 2042 à travers un plan d'aménagement du territoire québécois (planification intégrée englobant tous les aspects comme transports, protection des milieux naturels, infrastructures, évolutions démographiques et technologiques, etc.).</p> <p>Les problèmes ne ressortent pas bien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui est responsable de la gestion du territoire ? • Instrumentation d'urbanisme et pouvoirs de municipalités comme gouvernements de proximité : méconnaissances, sous-utilisations, influence trop souvent prépondérante des acteurs économiques. <p>Rôle du gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ministères et sociétés d'État interpellés par les schémas d'aménagement et de développement travaillent en silo. • Le gouvernement doit être exemplaire et assumer pleinement son rôle de vision globale et de coordination. • Ressources insuffisantes pour mise en œuvre, contrôle et suivi. <p>Premières Nations et Inuits :</p> <p>Les orientations énoncées reconnaissent les apports des Premières Nations et Inuits (ex. connaissance des territoires et savoir traditionnel).</p> <p>Les moyens doivent être au rendez-vous pour dépasser les «orientations» et innover par ex. au moyen d'un nouveau «plan Nord» basé sur un modèle qui a démontré ses limites (villes minières, développement énergétique).</p>

<p>Axe 2 : Croissance urbaine - 2 orientations</p> <p><i>Orientation 5 : Une répartition compacte de la croissance urbaine qui soutient la compétitivité du Québec, protège les milieux non artificialisés et endigue l'étalement urbain</i></p> <p><i>Orientation 6 : Une planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports favorisant la mobilité durable</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Parler de «croissance urbaine» ne tient pas compte des nouveaux modèles émergents pour améliorer la cohabitation avec les écosystèmes et la biodiversité. ● Une approche de planification et un cadre écologique intégré sont indispensables. ● Modèle économique actuel non viable⁸, privilégier des modèles d'aménagement favorisant des choix plus durables ex. circuits courts, mise en œuvre des principes de l'économie circulaire et de l'écoconception. Certains choix sont impossibles sans investissements directs des municipalités (réserves foncières, espaces collectifs, etc.) et de l'État. ● Nouveaux modèles à vivre / inventer, quelques exemples : <ul style="list-style-type: none"> ○ Milieux dévitalisés et autres espaces comme sites intercalaires urbains : occasion de créer des milieux de vie durables et conviviaux : ex. Écoquartier Lachine, etc. ○ Mixité verticale : ex, utilisation de la toiture des écoles à d'autres fins, logements abordables intégrés dans des projets institutionnels. Mixité sociale dans les bâtiments et milieux.
<p>Axe 3 Milieux de vie - 3 orientations</p> <p><i>Orientation 7 : Des milieux de vie complets conçus de manière à donner accès à tous les services du quotidien et à la nature</i></p> <p><i>Orientation 8 : Des collectivités qui misent sur leur dynamisme et leur plein développement</i></p> <p><i>Orientation 9 : Des aménagements favorables à la santé et à la sécurité qui contribuent à former des communautés durables et résilientes</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Arrimer les orientations du plan pour une économie verte / technologies vertes et innovantes avec la Stratégie et avec les modèles innovants d'habiter et de vivre ensemble tenant compte des réalités quotidiennes, des tendances fortes et de la force de l'économie sociale au Québec : fiducies foncières et fiducies d'utilité sociale⁹, modèle(s) coopératif(s) et de co-usages (habitation, commercial p. ex. espaces de co-working, milieux de travail, agriculture, etc.), etc. ● Santé et sécurité pour tous. Justice environnementale et climatique vs îlots de chaleur, décisions d'aménagement

⁸ Toute économie a une base matérielle, tel qu'expliqué dans l'encadré « Vers une économie écologique ». L'échelle de notre économie est donc confrontée aux limites de la Terre et de ses écosystèmes. Ainsi, en 2019, l'humanité a consommé en 211 jours ce que la Terre peut produire en 365 jours. Notre modèle actuel mène inévitablement à l'épuisement des ressources et à la surcharge des écosystèmes. Dans : Front commun pour la transition énergétique. 2020. [Feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité.](#)

⁹ Voir le dossier du TIESS sur [la fiducie d'utilité sociale au service de secteurs comme la préservation de l'environnement](#), le patrimoine bâti, l'habitation sociale et le développement de milieux.

<p>Axe 4 : Ruralité - 1 orientation</p> <p><i>Orientation 10 : La diversité et la vitalité des milieux ruraux comme éléments centraux d'un aménagement durable et d'une occupation dynamique des territoires</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Axe à élargir. La ruralité est composée de divers éléments comme le secteur minier, les pêches, la foresterie, l'industrie récréotouristique, la villégiature, etc. Il faut voir la ruralité dans son ensemble et faire les liens avec le potentiel réel et les atouts des différents territoires. À cet égard et particulièrement quant aux milieux naturels, une approche intégrée et une vision écosystémique sont nécessaires. ● Selon un rapport de l'ONU publié en 2019, 75 % de l'ensemble des milieux naturels est sévèrement altéré par l'activité humaine. Selon l'ébauche de plan de préservation élaboré par l'ONU (2021) (Convention sur la biodiversité biologique), si l'humanité souhaite freiner le déclin de la biodiversité, il est nécessaire de préserver pas moins de 30 % des milieux naturels (terrestres et marins) d'ici 2030. Québec s'est engagé à atteindre cette cible de 30 %, après être parvenu à respecter l'objectif de protection de 10 % des milieux marins et 17 % des milieux terrestres avant la fin de 2020. L'action du gouvernement du Québec doit cependant être plus « cohérente »^{10,11} et cela devrait être clair dans la Stratégie.
<p>Axe 5 : Finances et fiscalité - 1 orientation</p> <p><i>Orientation 11 : Des choix éclairés en matière de planification et de fiscalité contribuant à des finances publiques saines et à un aménagement durable du territoire au bénéfice de tous</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Il faut reconsidérer le modèle économique actuel. Nous vivons dans une économie inéquitable qui carbure au gaspillage. Les données montrent que nous nous approprions une part démesurée de l'énergie et de la matière. En soutien à un aménagement durable des territoires, il faut en réviser les paramètres et fondements afin de réduire les activités d'extraction, accroître les superficies de territoires protégés ou restaurés et ainsi s'assurer que les grands écosystèmes puissent remplir pleinement leurs fonctions de régulation du climat et d'amélioration des conditions de maintien de la biodiversité, cela dans une perspective d'équité entre les peuples et les générations. ● L'écofiscalité est un outil incontournable qui doit jouer un rôle important dans la transition tout en trouvant sa juste place parmi les autres leviers dont l'État dispose pour induire les comportements attendus.

¹⁰ Concrètement, des ministères ne devraient pas faire obstruction aux projets de protection du territoire, comme on l'a vu, par exemple, avec la volonté du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de défendre les intérêts de l'industrie forestière, au détriment de la mise en œuvre d'aires protégées.

¹¹ Alexandre Shields. 13 juillet 2021. [Plan ambitieux de l'ONU pour « vivre en harmonie avec la nature »](#). Le Devoir.

Conclusion

Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) déjà mentionné presse les décideurs publics de prendre des mesures immédiates pour limiter les conséquences du changement climatique qui pour le moment se dirige vers + 2 degrés – avant la fin du siècle – entraînant des événements climatiques extrêmes, comme des précipitations plus importantes à certains endroits, des inondations, une sécheresse des sols accrue dans d'autres, des incendies de forêt et des cyclones tropicaux. Les territoires nordiques, dont le Québec, seront particulièrement affectés. Les scénarios les plus optimistes mis de l'avant par le GIEC prévoient une hausse des températures n'excédant pas 1,5 degré d'ici 2030 mais on devance, tout de même, de 10 ans les prévisions antérieures. Les émissions du Québec ont augmenté annuellement à partir de 2016 et sont actuellement à seulement 3 % en deçà du niveau de référence de 1990, donc nous avons peu de temps devant nous et les risques sont élevés de ne pas atteindre les cibles établies par l'Accord de Paris pour 2030¹². Il y a urgence de façon évidente et il nous faut maintenant des actions courageuses et musclées.

Les choix d'aménagement des territoires - actuels, d'ici 2042 et au-delà - doivent être pensés en fonction du bien commun. Les priorités devront être choisies en tenant compte des urgences et des crises à anticiper. Donc, nous pensons que la question des enjeux environnementaux et climatiques devra recevoir une attention prioritaire. Ces enjeux sont connus depuis plus de 50 ans et n'ont fait que s'exacerber, faute d'engagements à la mesure des défis à relever. Pourtant, chacun des territoires de l'immense Québec présente un potentiel réel pour qu'humains et nature cohabitent en harmonie. Déjà des initiatives, nombreuses, inventives et inspirantes, existent. Les actions proposées dans la Feuille de route 2,0 du FCTÉ sont autant d'avenues pour poursuivre et accélérer ce mouvement vers un autre monde possible, plus juste et respectueux de l'environnement.

Enfin, cela signifie, et c'est inévitable, que nous devons consommer et produire moins, ou très sobrement. Les communautés humaines sur la planète devraient faire preuve d'humilité et se mettre en mode collaboration et non domination (nous faisons partie du vivant). Ces choix ne sont pas uniquement une question environnementale mais aussi de justice sociale au Québec et ailleurs dans le monde. Les 1 % les plus riches de la planète émettent plus de carbone que les 50 % les plus pauvres, soit près de 4 milliards de personnes vivant dans les pays qui vont subir en premier les conséquences des modes de vie des plus riches

¹³.

À titre indicatif, voici quelques-unes des actions phares qui sont proposées dans la Feuille de route aux chapitres «Territoires et biodiversité» et «Économie, travail et consommation» s'adressant à l'État québécois et aux gouvernements locaux dont l'établissement d'une **Politique nationale d'aménagement du territoire (PNAT)** qui est l'objet de la présente démarche :

GÉNÉRAL : Investissement de ressources suffisantes pour assurer l'application des lois, règlements, codes d'éthique et de déontologie en vigueur afin de rééquilibrer l'influence exercée par les divers acteurs sociaux sur les décisions touchant l'aménagement du territoire et la protection des milieux naturels et des espèces endémiques animales et végétales.

¹² Charles-Émile L'Italien-Marcotte. 2 août 2021. [Réchauffement climatique : « C'est maintenant ou jamais », avertit le GIEC](#). Radio-Canada;

Alain KcKenna. 16 août 2021. [Non, le climat n'est pas une «business» comme les autres](#). Le Devoir.

¹³ Le Devoir, «Thomas Piketty : « Le mouvement vers l'égalité n'est pas prêt de s'arrêter », 25 août 2021.

AXE 1 : GOUVERNANCE

- Loi-cadre sur la protection de la biodiversité en accord avec des cibles endossées par la communauté scientifique internationale et en reconnaissant les savoirs traditionnels des communautés concernées;
- Personnalité juridique accordée aux écosystèmes;
- Agrandissement des territoires protégés (p. ex., protection effective des parcs naturels) et vastes programmes de conservation, de protection et de restauration des milieux naturels, y compris les forêts, les milieux marins, les milieux aquatiques et les milieux humides, selon une logique bio-régionale et une approche par bassin versant. Soutien aux initiatives citoyennes en ce sens;
- Établissement d'une Politique nationale d'aménagement du territoire (PNAT) au terme d'une démarche de concertation entre les citoyen-ne-s, les expert-e-s, le secteur municipal, les autres parties prenantes et les gouvernements;
- Communication et démocratie participative : démarches inclusives de co-construction, de collaboration, de communication et de démocratie participative incluant la population;
- Renouvellement et utilisation cohérente et innovante des outils de planification écologique de l'aménagement du territoire et de protection des milieux naturels par les instances gouvernementales et les collectivités.

AXE 2 : CROISSANCE URBAINE

- La réutilisation des ressources, infrastructures et bâtiments existants.

AXE 3 : MILIEUX DE VIE

- Des mécanismes pour contrer l'embourgeoisement et préserver la mixité sociale en assurant le maintien des populations les plus vulnérables dans leur milieu de vie.

AXE 4 : RURALITÉ

- À l'échelle locale et nationale, gestion du territoire forestier public selon un mode d'intendance partagée entre la collectivité et le gouvernement;
- La protection des milieux naturels, dans le respect des facteurs bio-géophysiques et de la capacité de support des écosystèmes, selon des seuils régulateurs précis, notamment basée sur l'identification des écosystèmes faisant office de «réservoir de biodiversité et de lutte au réchauffement climatique» (réservoirs de CO₂).

AXE 5 : FINANCES ET FISCALITÉ

- L'adoption d'une Loi-cadre sur l'économie sobre en énergie et en matière, dans une perspective de transition porteuse de justice sociale;
- Le soutien massif aux initiatives favorisant une réduction majeure de la consommation de matière et d'énergie, entre autres, par les moyens suivants : économie circulaire, symbioses industrielles, districts énergétiques locaux;
- La mise en œuvre d'instruments d'écofiscalité progressive pour encourager la protection du territoire et de la biodiversité ainsi que la réforme de la fiscalité municipale incluant les sources de revenus des municipalités¹⁴;

¹⁴ Les taxes et impôts sont régressifs quand ils frappent plus durement les personnes moins nanties que les plus aisées. Ils sont progressifs quand ils sont structurés de manière à réduire les inégalités sociales. Par exemple, une taxe uniforme

- Le soutien, la promotion et la création de communs locaux et d'infrastructures sociales permettant de répondre aux besoins économiques, sociaux et culturels des citoyens et citoyennes;
- La mise en place de ressources pour soutenir l'engagement autochtone pour la protection des territoires et pour la mise en place de solutions sur le terrain;
- De plus, pour aller plus loin dans la démarche proposée et parvenir à une stratégie cohérente souhaitable, nous proposons :
 - Que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme proprement dite soit revue en profondeur afin qu'elle puisse soutenir les défis contemporains;
 - Que les stratégies d'aménagement priorisent la lutte aux changements climatiques et non seulement tentent de s'y adapter;
 - La création d'un observatoire indépendant sur l'urbanisme et l'aménagement des territoires afin de s'assurer de l'efficacité des mesures et établir des termes non équivoques.
- De prévoir un financement adéquat des acteurs sociaux et de la société civile pour participer efficacement à la mise en œuvre des solutions;
- D'encourager les entreprises à assurer pleinement leurs responsabilités sociales liées aux territoires dans leurs activités et projets ainsi que d'encourager la création de nouveaux modèles d'entreprise compatibles avec les défis actuels au bénéfice du bien commun et des collectivités;
- De préserver le caractère de neutralité de l'action gouvernementale à toutes les étapes de sélection des projets et de leur mise en œuvre sur les territoires;
- De prévoir les outils et mécanismes permettant de décoloniser les discours et pratiques dans ce domaine.

sur l'essence est régressive lorsqu'elle n'est pas accompagnée de mesures d'atténuation pour les ménages à faible revenu.

ANNEXE 1 - LES CRITÈRES D'UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PORTEUSE DE JUSTICE SOCIALE

Réduire les émissions de GES

Tous les efforts nécessaires doivent être effectués pour limiter l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C, afin d'éviter les pires conséquences des changements climatiques. Donc, entre autres :

- Nous nous opposons aux projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures ainsi qu'à tout nouveau projet de transport d'hydrocarbures;
- Tous les projets d'infrastructure et de développement économique doivent répondre à un test climat rigoureux reposant sur des bases scientifiques solides, crédibles et reconnues, et ce pour l'ensemble du cycle de vie lié à la fabrication, l'usage et selon la fonction de la production envisagée;
- Dans une perspective de responsabilité climatique, la transition énergétique doit non seulement viser une réduction des émissions de GES produites au Québec et au Canada, mais également des émissions indirectes dues à la consommation, c'est à dire tenir compte de ce qui est produit et comptabilisé ailleurs mais consommé ici, ainsi que ce qui est produit ici et consommé ailleurs.

Aspirer à des changements ambitieux

Des transformations majeures, comportant leur part d'imprévisibilité, sont à mettre en œuvre afin d'effectuer la transition vers une société sobre en carbone. Ces transformations nécessitent notamment :

- Une refonte du rôle de l'État et de l'intervention publique en faveur du bien commun;
- Une politique de transition énergétique porteuse de justice sociale globale et intégrée avec différents plans d'actions sectoriels et régionaux;
- Des transformations profondes du modèle économique et des modes de vie, notamment quant à la consommation et aux manières de remplir les besoins de base.

Demeurer critiques faces aux technologies émergentes

Les corollaires et effets collatéraux, tant environnementaux que sociaux ainsi que les « externalités » doivent être intégrées dans l'analyse des options technologiques, projets ou produits. Avant tout, des efforts de réduction à la source doivent être priorités et nous ne devons accepter aucun attentisme, notamment basé sur un mirage technologique. La vigilance s'impose face aux nouvelles technologies, notamment au regard :

- Des risques posés à l'environnement et au respect des droits humains;
- De leur potentiel de développement en temps utile;
- Du principe de précaution qui doit s'appliquer aux technologies du climat, et ce malgré l'urgence réelle.

Intégrer des analyses systémiques

Dans une perspective de justice sociale, des analyses systémiques et reconnaissant l'intersectionnalité doivent être appliquées. Une attention particulière doit être portée à ce que les mesures de transition énergétique soient émancipatrices, notamment en incluant les communautés dans les processus de façon transversale :

- Les mesures de transition énergétique doivent participer à l'amélioration des conditions de vie des personnes et communautés actuellement défavorisées;

- Dans une optique anticoloniale, les luttes des peuples autochtones et des allochtones en alliance contre les différents projets de développement d'hydrocarbures et autres qui menacent leur environnement et leur souveraineté doivent être appuyées le plus concrètement possible;
- Le FCTÉ s'engage à faciliter des processus collaboratifs d'élaboration des positions intégrant ces analyses avec les communautés concernées.

Respecter les droits humains

Tous les droits humains doivent être respectés selon le principe d'interdépendance des droits (les droits se renforcent mutuellement). On doit évaluer l'impact potentiel des mesures de transition sur l'ensemble des droits, particulièrement des groupes vulnérables et victimes d'exclusion et de discrimination. Les textes suivants doivent être respectés dans leur intégralité :

- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques;
- Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Réaliser une transition juste, pour les communautés, les travailleurs et travailleuses

La transition énergétique constitue une occasion de transformations majeures dans le monde du travail, incluant le travail non-salarié ou non-rémunéré, et ce bien au-delà du secteur de l'énergie. Il importe de faire en sorte que la transition énergétique n'aggrave pas la précarisation du travail et s'avère plutôt porteuse de dignité pour les travailleuses, les travailleurs ainsi que leurs communautés :

- Les gouvernements doivent mettre en œuvre des politiques industrielles et des politiques sociales et de l'emploi qui respectent les nécessités écologiques et sociales;
- Le travail non rémunéré ou non salarié doit être considéré comme faisant partie du monde du travail;
- Une recherche d'équité dans l'accès aux ressources nécessaires à la dignité devrait être cultivée hors de la reconnaissance exclusive par l'emploi;
- On doit accélérer le remplacement des emplois dans les secteurs à haute intensité d'émissions de GES par des emplois de qualité dans les secteurs contribuant à la décarbonisation et à l'écologisation de l'économie ou dans d'autres secteurs qui contribuent au déploiement d'une transition porteuse de justice sociale;
- Les travailleuses et travailleurs doivent non seulement être informé-e-s des transformations nécessaires, mais doivent pouvoir prendre part activement aux décisions concernant leur milieu de travail et l'évolution du monde du travail;
- Ces emplois de qualité doivent minimalement satisfaire aux critères du travail décent tels qu'établis par le Bureau international du travail;
- Les travailleurs et les travailleuses des secteurs lourds en GES ainsi que les communautés concernées, ne devraient pas assumer seul-e-s le fardeau d'un tel virage. Aussi, des programmes de formation doivent notamment être offerts pour favoriser le développement des compétences et soutenir la sécurisation des parcours professionnels.

Démocratiser la transition

Des processus démocratiques valables doivent être au cœur de la vision, de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une transition porteuse de justice sociale.

- Les communautés et les organisations doivent être présentes aux divers paliers de décisions, et ce en tant que parties prenantes;
- Des ressources adéquates doivent être allouées afin de favoriser l'équité et la participation de tous-tes les organisations et personnes concerné-e-s;

- Une information indépendante permettant des prises de positions libres et éclairées de la part des différents acteurs concernés doivent être disponibles en temps utile;
- Des mesures éducatives diversifiées doivent être prises pour favoriser l'appropriation des enjeux par les citoyen-ne-s;
- Des processus spécifiques doivent être ancrés dans les différentes régions.

Respecter la biodiversité

Déjà éprouvée, la biodiversité doit être hautement considérée dans toutes les décisions relatives à une transition énergétique porteuse de justice sociale, y compris la réduction des émissions de GES.

- Des analyses d'impacts écologiques ainsi que de cycles de vie et le respect du principe de précaution sont des minimums;
- Les mesures de transition énergétique devraient intégrer une amélioration des conditions propices à la biodiversité;
- Reconnaisant l'interdépendance intrinsèque des éléments écosystémiques, les mesures de transition énergétique devraient s'intégrer au niveau de l'aménagement du territoire;
- Nos relations aux écosystèmes que nous habitons devraient être revisitées en profondeur.

Chercher la cohérence financière

La priorité accordée à une transition énergétique porteuse de justice sociale doit se refléter dans les choix financiers. Il est ici question notamment de l'argent public et des fonds de retraite, mais aussi des autres instances financières.

- Une politique économique établissant clairement le caractère incontournable du bien commun, de la résilience des communautés, de la stabilisation de l'économie de manière à réduire la probabilité de chocs dévastateurs pour les populations ainsi que des mesures de protection pour les plus vulnérables doit être implantée;
- Une fiscalité favorisant les secteurs porteurs des changements souhaités doit être mise en place. Cela implique :
 - Le retrait de tout type de soutien gouvernemental, fiscal et autres au secteur des énergies fossiles;
 - Un réinvestissement massif doit être orienté vers une transition réellement appropriée à la situation;
 - Une redistribution équitable des ressources financières.

Reconnaître les responsabilités communes mais différenciées

Des peuples et des États subissent et subiront de plein fouet les conséquences des changements climatiques en disproportion de leur responsabilité. Les principaux responsables du phénomène et bénéficiaires d'un passif colonial doivent contribuer davantage aux efforts tant de réduction des émissions que de transition énergétique.

- Une reconnaissance de ce fait doit se traduire par du soutien concret aux efforts de transition énergétique et d'adaptation aux changements climatiques des peuples et états affectés en disproportion de leur contribution aux changements climatiques;
- Les modalités de mouvement des personnes, notamment les droits migratoires, doivent considérer les contextes climatiques et environnementaux en général.

ANNEXE 2 - MÊLEZ-VOUS DE VOS AFFAIRES!

LES PRÉTENTIONS PROFESSIONNELLES SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE CONTRASTENT AVEC LA PARTICIPATION CITOYENNE, ON POURRAIT Y METTRE LE NEZ?

Résumé de l'article

La Révolution tranquille renouvelle le personnage de l'« expert », du détenteur d'un savoir non partagé, à qui est attribué un pouvoir croissant. Or, les politiques du territoire contribuent largement, au début des années 1970, au débat public sur le rôle social de l'expertise, dont les divers visages sont alors en construction. L'étude d'un épisode méconnu mais important de ce débat, la Commission parlementaire spéciale sur les professions tenue en 1972, témoigne des définitions de l'expert que proposent alors les associations professionnelles intéressées à l'aménagement du territoire. Ce coup de sonde offre des balises provisoires mais utiles tant à l'historiographie du territoire qu'à une future histoire de l'expertise au Québec, dont les débats sur l'aménagement de l'espace constituent un jalon important.

<https://www.erudit.org/fr/revues/haf/2015-v68-n3-4-haf02132/1033640ar/>

ANNEXE 3 - JOUR DE LA TERRE : MONSIEUR LEGAULT, QU'AVEZ-VOUS FAIT POUR L'ENVIRONNEMENT?

Journal de Montréal, 22 avril 2021

En ce Jour de la Terre, nous nous adressons à vous, M. Legault. Depuis un an, nombreux sont celles et ceux qui appellent à une relance verte et juste permettant de faire face aux présentes crises climatiques, écologiques et sociales. Il existe en ce sens un vaste consensus.

Pourtant, qu'avez-vous fait des occasions qui se sont offertes à vous dans ces domaines?

Votre Loi sur la gouvernance de la lutte contre les changements climatiques, adoptée le 22 octobre 2020, ne fixe aucune cible contraignante de réduction de gaz à effet de serre (GES), ne donne qu'un pouvoir consultatif au ministre de l'Environnement et n'impose aucun test climat aux différents ministères.

Plan pour une économie verte...

Dévoilé en grande pompe le 16 novembre 2020, votre Plan pour une économie verte (PEV), s'il est pleinement réalisé, ne permettra d'atteindre que 42 % de l'objectif officiel de réduction des émissions de GES du Québec à l'horizon 2030. De surcroît, il n'intègre aucun levier d'action contre les inégalités sociales, alors qu'elles sont systématiquement accentuées par les dérèglements climatiques.

En vue d'une relance post-COVID-19, vous avez élaboré le projet de loi 61. Si, devant l'ire soulevée, vous l'avez remodelé en PL66, il n'en demeure pas moins que votre Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, sanctionnée le 11 décembre 2020, affaiblit les exigences environnementales pour les projets visés. De plus, elle accorde au ministre de l'Environnement le pouvoir discrétionnaire d'assujettir ou non certains projets aux enquêtes du BAPE, restreignant ainsi la participation publique.

Le 25 février 2021, vous avez renforcé la perception du peu de cas que vous faites de l'Environnement en confiant une deuxième responsabilité, tout aussi lourde, à votre ministre de l'Environnement. Bien qu'il existe des liens étroits entre le racisme et la crise environnementale, cette désignation doublement partielle montre le peu d'importance accordée à ces enjeux par votre gouvernement. Commencer par reconnaître le principe de Joyce et le racisme systémique serait plus à propos.

Tout au long de l'année, vous vous êtes entêté à présenter le projet GNL Québec comme « bon pour la planète ». Loin de corriger le tir lors du dépôt de votre budget 2021-2022 le 25 mars 2021, vous avez réitéré votre conviction que le gaz fossile est une énergie de transition, au mépris de toutes les preuves scientifiques allant dans le sens contraire. Ce budget se distingue aussi par l'absence d'investissements significatifs dans la santé, l'éducation, le logement et la lutte contre la violence conjugale et la pauvreté. Des besoins sont ainsi ignorés, contribuant à exacerber les inégalités sociales.

Des rendez-vous manqués

Tous ces rendez-vous manqués nous mènent à ce constat : lorsque l'occasion s'offre à vous de tirer les leçons des crises en cours et de poser les jalons d'une société plus résiliente, écologique et juste, vous choisissez plutôt d'investir dans le vieux système économique. Ce choix nous conduit collectivement vers l'aggravation des crises actuelles et futures.

Nombre de propositions porteuses ont pourtant été formulées durant la dernière année. Notamment, la Feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité du Front commun pour la transition énergétique, lancée à l'automne 2021, offre une vision d'ensemble menant à une transition vers un Québec zéro émission nette (ZÉN), dans une perspective de justice sociale. Cette vision est portée par les 90 organisations membres du Front commun, issues d'horizons diversifiés et représentant plus de 1,8 million de personnes au Québec.

Si une pandémie mondiale causée par la destruction effrénée de la nature et révélatrice de toutes les inégalités ne suffit pas à vous convaincre de l'urgence d'agir dans ces domaines, qu'est ce qui le fera? Faudra-t-il donc faire la transition énergétique nécessaire envers et contre vous?

Carole Dupuis, présidente

Maude Prud'homme, vice-présidente

Front commun pour la transition énergétique